

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 1^{ER} MAI 2006

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
4. Rapport des comités – Inspecteur municipal
 - 4.1 CCU – Détermination des zones potentiellement inondables sur le territoire
 - 4.2 CRPLAS – Recommandations concernant l'abattage d'arbres
5. Rapport des comités
 - 5.1 Bibliothèque – Assemblée générale annuelle CRSBP
 - 5.2 Service incendie – Problématique – Communications d'urgence
 - 5.3 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
6. Trésorerie
7. Adoption des comptes fournisseurs
8. Engagement de crédits – Mai 2006
9. Dépôt du certificat – Demande pour que le règlement 2006-447 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter – Adoption du règlement 2006-447 modifiant l'article 30 du règlement de lotissement 90-201 relativement aux terrains en bordure des rives et du littoral
10. Adoption du second projet de règlement 2005-440 modifiant le règlement de zonage 90-199 relativement pour modifier la zone 18F à même la zone 15V
11. Rappel des employés municipaux réguliers à temps partiel
12. Bulbi-Serres – Fourniture de végétaux et autres services
13. Concours Emblème floral – Dévoilement du gagnant / Semaine de la municipalité
14. Ministère des Transports – Demande de permis d'intervention
15. Décret des travaux – Chemin du Lac-Huron
16. Site d'enfouissement – Nomination d'un surveillant
17. Adhésion parc industriel régional – Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Approbation
18. Appui CPTAQ – Amendement dossier Jean Tessier
19. Demande de retrait de taxes commerciales
20. Tournée d'information sur la gestion des matières résiduelles
21. Course de canots et rabaska - PPVM
22. Pacte rural – Projet CMVDEL – Publicités télévisées et radiophoniques
23. Demande de commandite – Alexis Buisson
24. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Système d'alarme
25. Nettoyage dépotoir – Demande de délai
26. Comité territoriale de développement social de Mékinac – Prêt de la salle municipale
27. Mandat – Puits absorbant – Chemin du Lac-en-Coeur
28. Varia
 - 28.1 Accès – logis – Modification de la résolution 2005-11-326
29. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce premier jour de mai deux mil six (1^{er} mai 2006) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jacques Vincent, Maire
Marius St-Amant, conseiller
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Jacques Vincent, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2006-05-121 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 1^{er} mai 2006 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du *3 avril 2006* a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2006-05-122 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le procès-verbal de la session régulière du *3 avril 2006*, soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

MRC de Mékinac – Visite d'un écocentre

2006-05-123 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'autoriser les conseillers Yvon Bourassa et

Marius St-Amant pour aller visiter un écocentre dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de notre territoire. La municipalité remboursera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 01-05-2006 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2006-05-124 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 01-05-2006.

ADOPTÉE

Début de la période de question : 19 h 43

Fin de la période de question : 19 h 43 (pas de question)

4. Rapport des comités – Inspecteur municipal

4.1 CCU – Détermination des zones potentiellement inondables sur le territoire

Le présent sujet est reporté à une séance ultérieure.

4.2 CRPLAS – Recommandations concernant l'abattage d'arbres

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables relativement au règlement sur l'abattage d'arbres ;

2006-05-125 Yvon Bourassa donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant les articles 107.8.4 et 107.9.1 du règlement de zonage 90-199.

Recommandation – CRPLAS

2006-05-126 Jean-Pierre Delisle donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant l'article 83 du règlement de zonage 90-199 relativement au pourcentage d'abattage autorisé dans la bande de protection riveraine.

Recommandation – CRPLAS

2006-05-127 Jacques Champagne donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant l'article 39 du règlement 90-202 relatif

aux permis et certificats de manière à modifier le tarif pour l'émission des certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres.

5. Rapport des comités

5.1 Bibliothèque – Assemblée générale annuelle CRSBP

CONSIDÉRANT que le 2 juin 2006 le CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie tiendra son assemblée générale annuelle ;

CONSIDÉRANT que la conseillère responsable de la bibliothèque est madame Marielle Denis ;

2006-05-128

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la conseillère Marielle Denis à assister à l'assemblée générale annuelle du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra à Trois-Rivières le 2 juin 2006 au Club de golf Les Vieilles Forges. La municipalité remboursera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

5.2 Service incendie – Problématique – Communications d'urgence

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité a adopté le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques par la résolution 2005-04-102 déposé par la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT la norme NFPA 1221 relativement aux normes pour les systèmes de communication d'urgence ;

2006-05-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre de service de Groupe C.L.R. de fournir 19 téléavertisseurs alpha-numériques pour un montant de 341,05 \$ par mois en plus des taxes, offre plus amplement décrite sur le document déposé par Groupe C.L.R. et daté du 18 avril 2006. Afin de pourvoir à cette dépense, un montant de 4 425 \$ sera affecté du surplus accumulé et transféré au poste Sous-traitance – Incendie 02-220-00-526.

ADOPTÉE

Service incendie – Ententes provisoires

CONSIDÉRANT les documents préparés par le directeur incendie relativement à des ententes provisoires avec les municipalités limitrophes à notre territoire afin d'atteindre les objectifs ministériels relativement à la force de frappe recommandée au schéma de couverture de risques ;

2006-05-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le

dépôt des documents présentés par le directeur incendie monsieur Daniel Beaupré décrivant un protocole d'appel, de façon à ce que l'entraide des municipalités limitrophes soit demandée automatiquement lors d'un incendie confirmé.

ADOPTÉE

5.3 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport d'avril 2006.

6. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre, de la situation financière de la municipalité, madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières au 28 février 2006 et au 31 mars 2006.

7. Adoption des comptes fournisseurs

2006-05-131

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Listes des comptes à payer AVRIL 2006

220 CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
221 DANIEL BÉDARD	125.00 \$
222 DANIEL BÉDARD	300.00 \$
223 LA CAPITALE ASSURANCES	1 171.65 \$
224 ALSCO	161.12 \$
225 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ	408.34 \$
226 ATELIER CLAUDE TOUSIGNANT	51.76 \$
227 BIOLAB	788.15 \$
228 BOIVIN & GAUVIN	551.71 \$
229 CANADIEN NATIONAL	1 260.00 \$
230 COMMUNICATION LAS	9.20 \$
231 DANIEL DUROCHER INC	357.33 \$
232 DESSUREAULT LEMIRE DÉSAULNIERS	4 025.88 \$
233 DISTRIBUTION ROBERT	91.56 \$
234 LES ÉDITIONS YVON BLAIS	224.70 \$
235 LES ENTR. F. FUGÈRE	3 307.01 \$
236 LES ENTREPRISES ST-UBALDE	63.26 \$
237 ENVIRONNEMENT MCM	1 561.58 \$
238 GARAGE GASTON CHAMPAGNE	43.71 \$
239 GASTON AUDET	20.00 \$
240 GROUPE ARTEX	115.03 \$
241 GROUPE CLR	48.08 \$
242 JOHN MEUNIER	383.53 \$
243 LAFRANCE & TRUDEL 2005	722.37 \$
244 LISE LEDUC	30.00 \$
245 LP TANGUAY LTEE	304.82 \$
246 MEUBLES JACOB & FILS LTÉE	308.09 \$
247 MICROGEST INFORMATIQUE	261.67 \$
248 MRC DE MÉKINAC	104.27 \$
249 MUN. N-D-DE MONTAUBAN	960.00 \$
250 NICOLAS HAMELIN	13.60 \$

251	PETITE CAISSE	61.90 \$
252	PG SYSTÈME D'INFORMATION	479.88 \$
253	PRAXAIR PRODUCTS INC.	13.60 \$
254	PROTECTION INCENDIE CFS	156.77 \$
255	9069-4142 QUEBEC INC	411.22 \$
256	RICHARD EQUIPEMENT INC	201.29 \$
257	SERVICES MATREC INC	10 180.32 \$
258	SERVICES DE FINITION MARIO TRÉPANIER	609.58 \$
259	SOCIETE COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-UBALD	12 471.53 \$
260	SPI SECURITÉ INC	36.81 \$
261	WURTH Canada LIMITÉE	209.63 \$
262	RAYMOND LEFEBVRE & FILS LTEE	144.23 \$
263	ALFRED ARSENEAULT	59.94 \$
264	PAUL LAVOIE	40.62 \$
265	FERME SCHEIDEGGER	221.57 \$
266	CHRISTIAN CHAMPAGNE	238.12 \$
267	ROLLANDE BÉLAND, MARIO CLOUTIER	384.33 \$
268	SYLVAIN LAHAIE, PIERRE PAQUIN	163.67 \$
269	HYDRO QUÉBEC	2 877.56 \$
270	LISE LEDUC	47.50 \$
271	PITNEY BOWES	21.77 \$
272	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	21.00 \$
273	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 241.28 \$
274	RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada	2 359.72 \$
275	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	265.27 \$
276	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	62.96 \$
277	GROUPE ULTIMA INC.	18 982.00 \$
278	COMITÉ SÉCURITÉ SAINT-TITE	287.00 \$
279	HOCKEY MINEUR NORMANDIE	30.00 \$
280	ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-LE JEUNE	40.00 \$
281	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	368.08 \$
282	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
283	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
284	LES ENTREPRISES ST-UBALDE	21 103.25 \$
285	LES ENTR. F. FUGÈRE	1 188.59 \$
286	FERME SCHEIDEGGER	204.74 \$
287	O.M.H. LAC-AUX-SABLES	859.50 \$
288	FONDS DE SOLIDARITE FTQ	200.00 \$
289	ANNULÉ	- \$
290	BELL MOBILITÉ	36.76 \$
291	CRÉDIT FORD	754.95 \$
292	LIETTE GENEST	36.11 \$
293	ROLLANDE BÉLAND, NANCY CLOUTIER	68.47 \$
294	CRE LAURENTIDES	575.12 \$
295	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
296	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
297	HYDRO QUEBEC	276.52 \$
298	ULTRAMAR - BANQUE NATIONALE	708.52 \$
299	TELUS QUEBEC	907.66 \$
300	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
301	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
302	BUREAU EN GROS	105.26 \$

102 668.02 \$

**SALAIRES
AVRIL 2006**

502984	HAMELIN GILLES	459.48 \$
502985	BACON KATY	393.77 \$
502986	VALLEE NATHALIE	604.64 \$
502987	HEBERT MADELEINE	378.69 \$
502988	VALLEE RENALD	524.49 \$
502989	BROUILLETTE PIERRE	455.36 \$
502990	MARIUS ST-AMANT	162.77 \$
502991	YVON BOURASSA	162.77 \$
502992	JACQUES VINCENT	486.50 \$
502993	RÉAL MARCOTTE	162.77 \$
502994	JACQUES CHAMPAGNE	162.77 \$
502995	MARIELLE DENIS	162.77 \$

502996	JEAN-PIERRE DELISLE	162.77 \$
502997	YVON BOURASSA	25.00 \$
502998	DANIEL BEAUPRÉ	162.62 \$
502999	KATY BACON	393.77 \$
503000	MADELEINE HÉBERT	378.69 \$
503001	GILLES HAMELIN	498.66 \$
503002	PIERRE BROUILLETTE	410.93 \$
503003	RÉNALD VALLÉE	509.03 \$
503004	NATHALIE VALLÉE	575.74 \$
503005	DANIEL BEAUPRÉ	229.00 \$
503006	FRÉDÉRIC ABEL	44.00 \$
503007	MICHEL BÉDARD	44.00 \$
503008	YVON BOURASSA	69.00 \$
503009	STÉPHANE DAUNAI	173.00 \$
503010	JEAN-PIERRE DELISLE	21.00 \$
503011	GILLES HAMELIN	131.00 \$
503012	NICOLAS HAMELIN	21.00 \$
503013	SÉBASTIEN LAFRAMBOISE-HAMELIN	65.00 \$
503014	LUCE LAFRAMBOISE	158.00 \$
503015	CLAUDE RICARD	152.00 \$
503016	GILLES HAMELIN	659.07 \$
503017	NATHALIE VALLÉE	523.74 \$
503018	PIERRE BROUILLETTE	410.93 \$
503019	RÉNALD VALLÉE	537.15 \$
503020	KATY BACON	399.37 \$
503021	MADELEINE HÉBERT	378.69 \$
503022	NATHALIE VALLÉE	604.64 \$
503023	RÉNALD VALLÉE	499.38 \$
503024	PIERRE BROUILLETTE	410.93 \$
503025	MADELEINE HÉBERT	378.69 \$
503026	KATY BACON	463.37 \$
503027	GILLES HAMELIN	526.69 \$
503028	DANIEL BEAUPRÉ	35.00 \$
503029	CLAUDE RICARD	25.00 \$
503030	ÉRIC MARTEL	25.00 \$
503031	LUCE LAFRAMBOISE	36.00 \$
503032	DANNY MORIN	20.00 \$
503033	KATY BACON	869.21 \$
503034	PIERRE BROUILLETTE	410.93 \$
503035	GILLES HAMELIN	498.66 \$
503036	RÉNALD VALLÉE	683.72 \$
503037	MADELEINE HÉBERT	378.69 \$
503038	NATHALIE VALLÉE	586.23 \$
503039	DANIEL BEAUPRÉ	27.00 \$
503040	FRÉDÉRIC ABEL	21.00 \$
503041	MICHEL BÉDARD	21.00 \$
503042	YVON BOURASSA	48.00 \$
503043	STÉPHANE DAUNAI	44.00 \$
503044	JEAN-PIERRE DELISLE	44.00 \$
503044	JEAN-PIERRE DELISLE	44.00 \$
503045	NICOLAS HAMELIN	21.00 \$
503046	SÉBASTIEN LAFRAMBOISE-HAMELIN	44.00 \$
503047	LUCE LAFRAMBOISE	44.00 \$
503048	ÉRIC MARTEL	21.00 \$
503049	CLAUDE RICARD	44.00 \$
503050	WILLIAM ROBERT	44.00 \$

18 125.08 \$

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

8. Engagement de crédits – Mai 2006

2006-05-132

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les dépenses suivantes soient autorisées en mai 2006, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Fossé – 2 ^e rang Price	3 000 \$
Fossé – Chemin Sainte-Marie	1 500 \$
Cours d'eau Buisson	30 200 \$
Rang St-Georges – Traitement de surface	32 400 \$
Mâts à drapeaux intérieurs & pieds (3)	445 \$
Affiche Place Julien-Rivard	945 \$
Matériel de formation (PR)	223 \$
Matériel de remplacement (PR)	447 \$
TOTAL	69 160 \$

De plus, afin de pourvoir à la dépense des mâts à drapeaux et de l'affiche de la Place Julien-Rivard, il est résolu d'affecter le surplus accumulé pour une somme de 1 390 \$ (445 \$ au poste 22 100 00 725 et 945 \$ au poste 22 700 00 721).

ADOPTÉE

9. Dépôt du certificat – Demande pour que le règlement 2006-447 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter – Adoption du règlement 2006-447 modifiant l'article 30 du règlement de lotissement 90-201 relativement aux terrains en bordure des rives et du littoral

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit déposer le certificat devant le conseil, cette dernière procède à sa lecture et son dépôt.

CONSIDÉRANT que suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Règlement 2006-447 modifiant l'article 30 du règlement 90-201 relativement aux terrains en bordure des rives et du littoral, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande valable n'a été faite pour la participation à un référendum et que par conséquent, le règlement 2006-447 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

2006-05-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accepter le dépôt du certificat de la procédure de demande de participation à un référendum par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière et d'adopter le Règlement 2006-447 intitulé « Règlement modifiant l'article 30 du règlement de lotissement 90-201 relativement aux terrains en bordure des rives et du littoral ».

ADOPTÉE

10. Adoption du second projet de règlement 2005-440 modifiant le règlement de zonage 90-199 relativement pour modifier la zone 18F à même la zone 15V

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables désire apporter certaines modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une demande de modification a été présentée au Conseil,

ATTENDU QUE la présente demande de modification fait référence au projet initial relativement à la bande de protection de 300 m autour du Lac-Brûlé ;

ATTENDU QUE du côté de Notre-Dame-de-Montauban, la zone de protection autour du Lac-Brûlé à une profondeur de 300 m ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 6 juin 2005 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 3 octobre 2005 ;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique a été publié le 7 avril 2006 et que cette dernière s'est tenue le 20 avril 2006 ;

2006-05-134 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'adopter le second projet de Règlement 2005-440 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V » et ce, sans modification.

1.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2.

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V » et porte le numéro 2005-440 des règlements de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

3.

L'objet du présent règlement vise à modifier la zone 18F en l'agrandissant à même la zone 15V

4.

La zone 18F inclura les lots, du canton de Chavigny, #18, 19, 20, 21, 22 et 23 du 4^e rang Sud-Ouest, les lots 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 du 5^e rang Sud-Ouest, les parties de lots 8a, 9a, 10 et 11 du 6^e rang Sud-Ouest situés à plus de 300 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Francis, les lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 du 6^e rang Su-Ouest.. (Voir le plan en Annexe A)

5.

La zone 15V inclura les lots, du Canton de Chavigny, #p-7 :p-8, p-9 et 28 du 5^e rang Sud-Ouest, les lots 1a, 1b, 1c, 2a, 2b, 3a, 3b, 4a, 4b, 5a, 5b, 6a, 6b, 7a, 7b, 8b et 9b du 6^e rang Sud-Ouest ainsi que les parties de lots 8a, 9a, 10 et 11 du 6^e rang Sud-Ouest situés à moins de 300mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Francis (Voir le plan en Annexe A)

6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/S/ Jacques Vincent, Maire

/S/ Nathalie Vallée, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

11. Rappel des employés municipaux réguliers à temps partiel

2006-05-135

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables rappelle les employés municipaux réguliers à temps partiel, soit Rénald Vallée et Pierre Brouillette rétroactivement au 3 avril 2006 et ce, pour une période de 30 semaines. Le taux horaire est fixé à 15,65 \$ de l'heure, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

12. Bulbi-Serres – Fourniture de végétaux et autres services

2006-05-136

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat de fournitures de végétaux et autres services pour l'année 2006 à Bulbi-Serres pour un montant de 2 062,90 \$.

ADOPTÉE

13. Concours Emblème floral – Dévoilement du gagnant / Semaine de la municipalité

ATTENDU QUE la résolution numéro 2005-11-320 par laquelle le conseil municipal organisait un concours auprès des élèves de l'école Le Sablon d'Or afin de choisir une fleur emblème à la municipalité ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu les coupons de participation et a fait une recommandation au conseil municipal ;

2006-05-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la recommandation du comité de sélection et déclare comme fleur emblème de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'hémérocalle « Stella de Oro » et puisque deux (2) élèves avaient choisi la même fleur, le prix de 50 \$ sera partagé entre Sara Guillemette (5^e année) et Mathieu Beaupré (2^e année). De plus, la caisse populaire de la Seigneurie des Grondines a offert un prix de participation à faire tirer entre tous les participants, soit des jumelles et le

gagnant est Jayson Normandin (1^{ère}-2^e année). La remise des prix s'effectuera, à l'occasion d'une activité dans le cadre de la Semaine de la Municipalité, le mardi 6 juin 2006 à 13 h 30.

ADOPTÉE

14. Ministère des Transports – Demande de permis d'intervention

CONSIDÉRANT que la municipalité aura à effectuer des travaux ou à faire effectuer différents travaux (excavation, entrée, réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 ;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes à la charge du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux ;

2006-05-138 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de demander au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE

15. Décret des travaux – Chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a demandé une aide financière au député de Portneuf, monsieur Jean-Pierre Soucy afin d'effectuer la réfection d'une partie du chemin du Lac-Huron, soit du pont jusqu'au numéro civique 80, chemin du Lac-Huron (330 mètres) ;

CONSIDÉRANT l'annonce par monsieur Michel Després, ministre des Transports d'une aide financière de 75 000 \$ répartie sur deux années budgétaires (60 000 \$ en 2006 et 15 000 \$ en 2007) ;

2006-05-139 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables décrète les travaux de réfection du chemin du Lac-Huron sur une distance de 330 mètres (du pont jusqu'au numéro civique 80, chemin du Lac-Huron) et les effectuent selon les plans préparés par la firme Les Consultants René Gervais inc. Il est de plus résolu d'autoriser une dépense de 160 000 \$. Une rencontre avec les propriétaires du secteur se tiendra le jeudi 4 mai 2006 à 19 h 30, un avis de convocation a été transmis. La présente résolution abroge la résolution numéro 2005-10-283.

ADOPTÉE

16. Site d'enfouissement – Nomination d'un surveillant

2006-05-140 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme monsieur Julien Perron comme

surveillant du site de dépôt en tranchée pour l'année 2006. L'horaire de travail sera de 8 h 00 à 12 h 00 à tous les samedis à compter du premier samedi de mai jusqu'au dernier samedi d'octobre. Le salaire payé est de 780 \$ et payable en six (6) versements égaux de 130 \$.

ADOPTÉE

17. Adhésion parc industriel régional – Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Approbation

CONSIDÉRANT que l'article 13.2 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* mentionne que la résolution autorisant la conclusion de l'entente intermunicipale doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT que la résolution 2006-03-082 a été soumise à l'approbation des personnes habiles à voter et qu'un registre s'est tenu le 20 avril 2006 ;

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit déposer le certificat devant le conseil, cette dernière procède à sa lecture et son dépôt.

CONSIDÉRANT que suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution 2006-03-08, 103 demandes ont été faites pour la participation à un référendum et que le nombre requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 179, en conséquence, la résolution 2006-03-082 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter ;

2006-05-141 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accepter le dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution 2006-03-082 par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière et d'adopter la résolution 2006-03-082 relativement à l'adhésion de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables à la régie du parc industriel régional de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE

18. Appui CPTAQ – Amendement dossier Jean Tessier

ATTENDU la résolution d'appui à la demande de monsieur Jean Tessier à la CPTAQ portant le numéro 2006-03-077 ;

ATTENDU l'amendement demandé par son mandataire ;

ATTENDU que l'amendement consiste à régulariser l'utilisation résidentielle de la propriété plutôt qu'une utilisation de chalet comme autorisé par la CPTAQ au dossier 2966D135278 ;

ATTENDU que l'usage résidentiel de ce bâtiment est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

2006-05-142 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approuve et appuie la

demande d'autorisation et l'amendement déposé par monsieur Jean Tessier auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

19. Demande de retrait de taxes commerciales

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Philippe Tousignant à l'effet de soustraire les montants de taxes reliés aux activités commerciales de son immeuble sis au 821, rue Buisson à Lac-aux-Sables, suite à la cessation de ces activités le 10 février 2006 ;

2006-05-143 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables est disposé à accepter la demande de retrait des taxes commerciales sur l'immeuble du 821, rue Buisson à la condition suivante :

- les infrastructures de salon de coiffure devront être retirées et une inspection des lieux sera effectuée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, qui en fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

20. Tournée d'information sur la gestion des matières résiduelles

2006-05-144 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le conseiller Jacques Champagne à participer à la Tournée d'information sur la gestion des matières résiduelles qui se tiendra au Delta de Trois-Rivières le 17 mai 2006. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 120 \$ ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

21. Course de canots et rabaska - PPVM

ATTENDU la demande déposée par monsieur Jean-Louis Grosleau demandant l'accès gratuit pour le stationnement et la rampe de mise à l'eau pour les compétiteurs seulement lors de la tenue de la course de canots et de rabaska qui se tiendra le 8 juillet prochain ;

ATTENDU que la gestion du stationnement et de la rampe de mise à l'eau est confiée à un groupe de jeunes et que leurs revenus sont directement reliés au nombre de véhicules venant se stationner et que la demande vise un grand nombre d'emplacements ;

ATTENDU que les compétiteurs pourraient se servir des emplacements de stationnement du parc Louis-Philippe-Fugère qui sont à proximité de la rampe de mise à l'eau ;

2006-05-145 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise les compétiteurs de la course de canots et de rabaska à se servir gratuitement de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe du Vieux Moulin pour la tenue de l'événement du

8 juillet 2006. De plus, il est résolu d'autoriser les compétiteurs à utiliser les emplacements de stationnement du parc Louis-Philippe-Fugère.

ADOPTÉE

Réal Marcotte déclare une possibilité de conflits d'intérêt dans la prochaine question à être prise en compte et quitte son siège à 20 h 15.

22. Pacte rural – Projet CMVDEL – Publicités télévisées et radiophoniques

CONSIDÉRANT le projet déposé par le Comité de mise en valeur et de développement économique local (CMVDEL) dans le cadre du Pacte rural (local) et visant à mettre en place un « mix » média incluant des publicités télévisuelles et radiophoniques qui aideront à faire connaître la municipalité ;

2006-05-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appui le projet du Comité de mise en valeur et de développement économique local (CMVDEL) et accorde une aide financière de 950 \$ à même son budget dans le cadre du Pacte rural (local).

ADOPTÉE

Réal Marcotte reprend son siège à 20 h 17.

23. Demande de commandite – Alexis Buisson

CONSIDÉRANT la demande de commandite d'Alexis Buisson puisqu'il participera à quatre tournois dans une équipe de haut calibre « Performe Plus AAA » ;

CONSIDÉRANT l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* qui décrit expressément auxqueltes conditions une municipalité peut aider financièrement et que seuls des organismes peuvent faire l'objet d'aide financière par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ne peut accorder aucune aide financière directement à Alexis Buisson, malgré ses performances remarquables.

24. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Système d'alarme

2006-05-147

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Flash MMQ Mars 2006 – Vol.2, N° 3, portant sur Systèmes d'alarme et préoccupations printanières.

ADOPTÉE

25. Nettoyage dépotoir – Demande de délai

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Bédard à l'effet de lui accorder un délai d'un mois supplémentaire pour faire le ménage d'ouverture du site de dépôt en tranchée ;

2006-05-148 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde un délai d'un mois supplémentaire à monsieur Daniel Bédard pour effectuer le ménage d'ouverture du site de dépôt en tranchée et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

26. Comité territoriale de développement social de Mékinac – Prêt de la salle municipale

CONSIDÉRANT que le Comité territorial de développement social procède actuellement à la consultation citoyenne pour la politique de développement social dans Mékinac et que le 8 mai prochain ces derniers seront à Lac-aux-Sables ;

2006-05-149 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde la gratuité de la salle municipale de Lac-aux-Sables pour la tenue de la consultation citoyenne pour la politique de développement social Mékinac qui se tiendra le 8 mai 2006.

ADOPTÉE

27. Mandat – Puits absorbant – Chemin du Lac-en-Coeur

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des propositions relativement à des travaux sur le chemin du Lac-en-Coeur ;

CONSIDÉRANT le résultat suivant du dépôt des propositions, à savoir :

Soumissionnaires	Prix	Description du projet
Dessau-Soprin	1 990 \$	Puits absorbant
Pluritec	2 500 \$	Puisard raccordé à une conduite d'égout pluvial étanche qui se prolongerait sous l'accotement et se terminerait par une tranchée drainante ou un puits absorbant.
IMS Experts-Conseils	4 000 \$	Puisard raccordé à une conduite d'égout pluvial étanche qui se prolongerait sous l'accotement et se terminerait par une tranchée drainante.

CONSIDÉRANT que dans les offres reçues, deux (2) des soumissionnaires ont fait des propositions alternatives de façon à éloigner les eaux pour éliminer les risques de contamination des alimentations en eau potable à proximité du lieu des travaux projetés ;

2006-05-150 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le mandat pour la confection de plan pour construction, avec clauses techniques intégrées pour les travaux de remplacement de puits absorbant sur le chemin du Lac-en-Coeur, à la firme Pluritec pour un montant forfaitaire de 2 500 \$.

ADOPTÉE

28. Varia

28.1 Accès – logis – Modification de la résolution 2005-11-326

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution 2005-11-326 par laquelle il donnait son appui au projet de Coopérative de Solidarité Hébergement des Aînés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'engager pour une période de cinq (5) ans relativement au paiement de la différence du coût mensuel de locataire à faible revenu ;

2006-05-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables modifie le 3^e point de la résolution 2005-11-326 qui se lira comme suit :

3. de payer la différence du coût mensuel de loyer de locataire à faible revenus (l'excédent du coût du loyer dépassant 25% de son revenu mensuel) et ce, pour une période de cinq (5) ans. Le coût annuel est remboursé à la municipalité à 90% par les autorités gouvernementales concernées.

ADOPTÉE

Début de la période de question : 20 h 25

Fin de la période de question : 20 h 38

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

29. Levée de l'assemblée

2006-05-152

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE

M. Jacques Vincent
Maire

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière